

FO

CPE

La lettre FO - CPE

N° 2

LYCEES ET COLLEGES

metaa

FO

SNFOLC + SNETAA-FO : une seule voix : la voix FO

Editorial :

Oui, de nombreux collègues s'interrogent sur leur devenir et ils ont raison !

FO a toujours défendu la particularité française du Conseiller Principal d'Education. Certains voudraient voir évoluer les missions, remettre en cause la circulaire de 1982...

FO n'est pas de ceux là ; car comme pour d'autres corps, le syndicat considère qu'ouvrir à l'heure actuelle une réflexion sur les missions statutaires, c'est la possibilité pour le ministre d'aller aussi loin que possible pour les transformer, les dénaturer.

Un exemple récent : le groupe de travail (SNES, UNSA, CFDT) que le ministère avait mis en place pendant plus d'un an sur les missions des COP.... elles ont été modifiées lors du Comité Technique Paritaire ministériel du

Pas assez de postes de CPE!

Cette année 2011 les deux concours (externe et interne) sont ouverts. Personne ne connaît le nombre de places offertes !

Pour rappel : en **2002, 918 postes aux concours** ; en 2006, 220 postes puis **200 depuis 2007**. Dans le même laps de temps, le nombre d'élèves n'a que très peu diminué (sources : repères et références statistiques 2010).

► FO qui sera reçu dans les tous prochains jours par le ministre demandera le rétablissement de tous les concours et la restitution de tous les postes.

Pour FO, ce n'est ni avec l'introduction de l'Accompagnement Personnalisé en lycée (réforme du lycée janvier 2010 contre laquelle FO a voté ; l'UNSA et le SGEN-CFDT ont voté pour), ni avec le tutorat qu'il sera possible de remédier aux difficultés rencontrées par les jeunes au lycée. Ce n'est pas non plus avec l'introduction, en classe

CPE Soyons offensifs, ne restons pas isolés dans notre établissement.

La lettre FO-CPE, c'est ce lien entre les CPE, le syndicat FO, sa fédération (la FNEC FP-FO) et la confédération Force Ouvrière.

C'est une aide pour défendre nos droits et nos revendications.

16 mars 2011, le COP peut désormais se retrouver dans une cité des métiers comme conseiller...tout public !



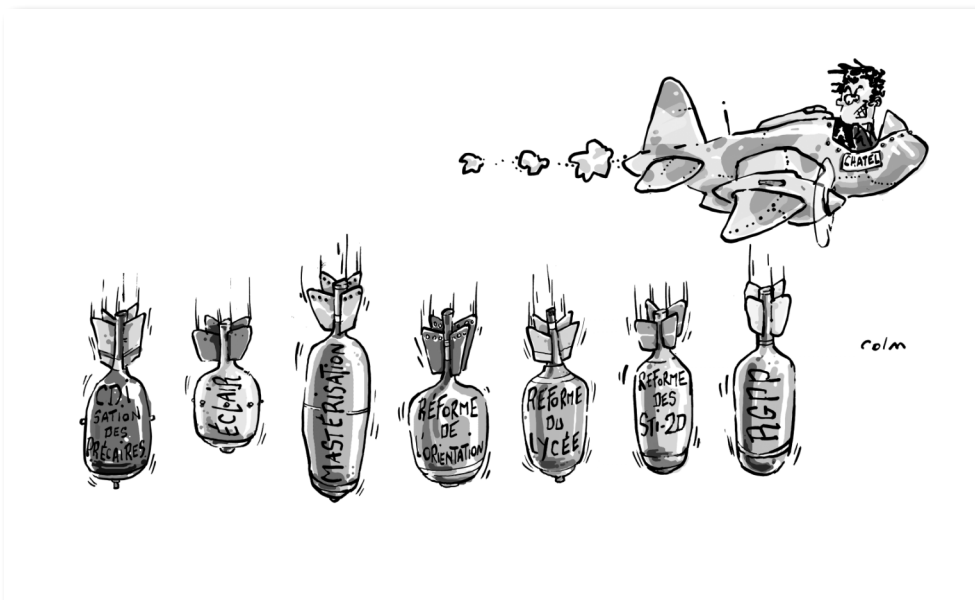
de 6^{ème}, dans la circulaire de rentrée de cette année 2011,

l'accompagnement personnalisé, que les collégiens, les professeurs, les CPE pourront exercer leurs missions normalement.

Au contraire, que ce soit au lycée ou au collège, le ministère veut modifier pour tous les obligations de service, introduire de plus en plus des temps de non cours. Le tout fragilise la vie scolaire dans les établissements. Quel élève peut se repérer quand tout le monde fait tout et empiète sur les missions statutaires des uns et des autres ?

La preuve du manque de CPE :

le rectorat de Paris organise par l'intermédiaire de Pôle Emploi, le 26 mai 2011, une journée de recrutement dans 25 disciplines ; dans les postes recherchés, on trouve les CPE !



La circulaire sur les affectations des nouveaux CPE : danger !

Comme en 2010, les stagiaires 2011 seront à nouveau affectés sur des temps pleins. Ils sont utilisés ainsi pour masquer le défaut de recrutement : arrivés sans formation, sans temps pour se former, le ministre veut les affecter y compris dans les établissements les plus difficiles....

Tous les personnels sont attaqués

Les stagiaires sont fragilisés dans leur chances de titularisation. Les titulaires voient se réduire leurs possibilités de muter à cause des postes réservés aux stagiaires.

Or il y a peu de postes disponibles pour les CPE, les bloquer encore un peu plus, c'est supprimer le mouvement, le droit à mutation dans le respect de nos statuts.

CPE et préfet des études : concurrence ? Mise en extinction du corps des CPE ? Nouvelles fonctions ? Danger réel !

FO a demandé audience au doyen de l'inspection vie scolaire. Instaurés dans les établissements CLAIR à la rentrée 2011 (105 établissements et 10 académies), généralisés aux établissements ECLAIR (la liste n'est pas encore connue), ils contiennent un réel danger pour l'ensemble des corps statutaires de l'éducation nationale, des droits et garanties de chacun d'entre nous. Pour le préfet des études qui serait directement en concurrence avec les CPE, la circulaire du 7 juillet 2010 précise : « dans les collèges et les classes de seconde des lycées généraux, technologiques et professionnels il est désigné pour chaque niveau afin d'assurer le suivi pédagogique et éducatif des élèves ».

Il est l'« élément central de la cohérence des pratiques, du respect des règles communes et de l'implication des familles », Il est « membre de l'équipe de direction » et, « sous l'autorité du chef d'établissement, le responsable pédagogique et éducatif du niveau de classe qui lui est confié. »

Dans les missions qui lui sont assignées, on peut lire : « Assister le chef d'établissement dans l'organisation et l'animation de la vie de l'établissement sur les champs éducatif et pédagogique pour le niveau pris en charge ; Coordonner et animer le travail pédagogique et éducatif des équipes ; Organiser la vie scolaire ».

Toute une partie des actions envisagées vient percuter les missions statutaires du CPE : il est clair que pour le ministre il vaut mieux avoir un personnel zélé, recruté au profil, sur CV, dont les missions sont définies localement et qui ne peut qu'obéir pour toucher la nouvelle prime mise en place (IFIC) et dont l'avancement est conditionné à la réalisation des tâches assignées.

Pour tout ce que comporte d'éclatement statutaire, FO demande le retrait du dispositif ECLAIR.



Le protocole d'inspection des CPE

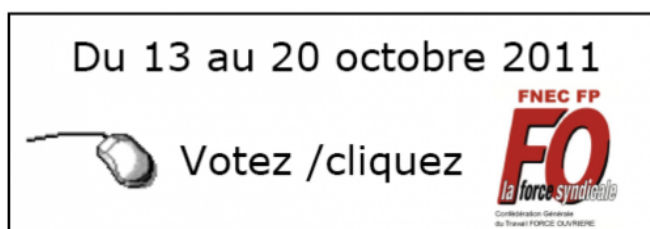
Etabli en mai 2010, FO a déjà rencontré le doyen de l'Inspection vie scolaire en juin 2010 sur cette question. Le doyen a donné toutes les garanties pour que ce protocole ne puisse nuire aux CPE. FO doit rencontrer à nouveau le doyen dans les tous prochains jours.

FO rapportera toutes les situations précises des collègues qui seraient maltraités par ce protocole.

Le protocole qui circule ne peut servir de mode d'emploi pour l'inspection pour les collègues.

► Pour FO, il est nécessaire de toujours rappeler en cas d'inspection que le décret statutaire 70-738 du 12.08.1970 et la circulaire 82-482 du 28.10.1982 sont les seuls cadres de l'inspection, ce que par ailleurs, le protocole rappelle. Le protocole dispose, les statuts imposent un cadre strict.

Pour FO, le mode opératoire de l'inspection, tel que remis à certains collègues, s'il devait servir de règle ne peut en aucun cas avoir l'approbation de FO.



➔ Plusieurs raisons essentielles :

➡ la réunion collégiale avec le chef d'établissement avant l'inspection sur la mise en place de la politique éducative fait du CPE le principal responsable d'une politique dont il n'est pas le responsable : il n'est ni chef d'établissement, ni adjoint, ni DRH ; il n'a pas dans 99,99% des situations les moyens humains de faire face à toutes les tâches qui lui sont demandées. Faire reposer la politique éducative sur le seul CPE est injuste et inefficace ; les CPE se retrouvant bouc émissaire.

➡ les points sur lesquels peut porter l'évaluation et l'observation entre en contradiction avec les statuts et les missions. Citons quelques points qui font conflit : « assurer le management des personnels éducatifs », « valoriser la pratique du TICE » et notamment l'ENT ; « conseiller la direction et l'ensemble de la communauté éducative », « optimiser le temps de l'action » pour

Les difficultés d'exercice

Confrontés à tous les problèmes quotidiens, le CPE doit faire face dans des conditions très difficiles .

Dans les chiffres que FO mettra en avant lors des rendez-vous ministériels en défense du statut des CPE, il évoquera, par exemple, l'évolution de la scolarisation en UPI qui passe de 1937 élèves en 2001 à 15 457 en 2009-2010.

FO abordera le problème de l'encadrement et des moyens. De la même façon, le nombre d'élèves handicapés a augmenté de 11% en 2010 ; de l'aveu même des statistiques du ministère, 85,7% d'entre eux n'ont pas d'accompagnement individuel, la prise en charge du handicap retombe la plupart du temps sur le CPE.

construire des circuits d'information courts, la transmission et le traitement des informations pour et vers l'équipe de direction, les personnels, les élèves, les parents, « prévenir la violence », « collaborer avec l'équipe mobile de sécurité », concourir à la « mise en place de la politique d'orientation », « développement durable », « aider à l'appropriation du socle commun », PPRE, tutorat, AP...

➡ Cet énoncé à la Prévert pourrait se poursuivre puisque ce ne sont pas moins que 7 pages de consignes données, à respecter, à prévoir....

➡ Les CPE, pas plus que les autres personnels ne veulent servir d'alibi à la politique du ministre. Ce cadrage des missions est fait pour des missions autres que celles contenues dans le statut, pour mettre en place une politique du socle commun ou des contre-réformes.

➡ C'est ce que FO dira lors de l'audience demandée au ministère.

**➡ Soyons offensifs,
ne restons pas isolés
dans nos établissements.
Avec FO, faisons entendre notre
voix**

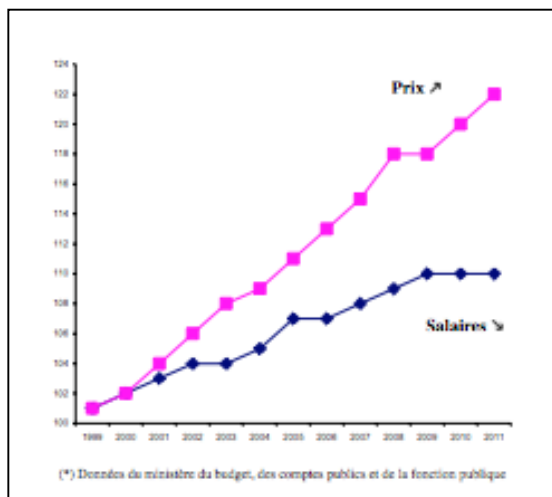
▶ Avec vous, avec FO, c'est certain, nous pouvons peser pour gagner sur nos revendications. Depuis trop longtemps les syndicats dits majoritaires ont négligé la défense de nos droits statutaires.

▶▶ Voilà pourquoi FO vous propose de renforcer les listes présentées dans toute la France, des listes communes SNETAA-FO et SN-FO-LC, des listes pour qu'ensemble la voix de FO, la voix d'une grande confédération soit présente aux élections du 13 au 20 octobre 2011.

**En un mot, portez-vous candidat sur
les listes Force ouvrière.**

▶▶▶ FO, la voix de l'indépendance. Renforçons le syndicalisme libre et indépendant dont nous nous avons besoin. A cette fin nous vous joignons un acte de candidature.

**Salaires, statuts, retraite, seule
une confédération peut peser de
tout son poids pour gagner !**



Salaires

10% de perte du pouvoir d'achat depuis 2000 !

Alors que les prix ont augmenté de 19,47%,
Le point d'indice n'a augmenté que de
9,05%(*). Un fonctionnaire gagnant 1 800 €
devrait en gagner 1980 € pour conserver son
pouvoir d'achat.

48% de perte de pouvoir d'achat depuis 1982 !

Les prix ont augmenté de 128,8% et la
valeur du point d'indice que de 80,38%(*).
Un fonctionnaire gagnant aujourd'hui 1200 €
devrait en gagner 1800 € pour avoir le même
pouvoir d'achat qu'en 1982 !

**Et les ministres Tron et Baroin osent
dire que notre pouvoir d'achat a
augmenté !**

**Ils ne doivent pas faire souvent les
courses ou le plein d'essence !**

FO exige :

**+ 5% d'augmentation de la
valeur du point d'indice pour les
années 2011 et 2012,**

**+ 44 points d'indice pour tous
(environ 200 €) au titre de la perte
du pouvoir d'achat depuis 2000**

▷ Prenez contact avec FO

Adresse :

Mail :



Je souhaite adhérer à FO.

NOM : Prénom :

Discipline :

Téléphone : Mail :

Etablissement :